# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## ligne Nantes Rennes

Question écrite n° 5820

### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la nécessité d'un aménagement harmonieux du territoire et le maintien des lignes SNCF. Il lui demande quelles sont ses intentions pour la modernisation de la ligne SNCF Nantes-Rennes et si le Gouvernement serait disposé à concourir avec la région des Pays de la Loire et la région de Bretagne à la mise en place d'un transport express régional (TER) pour relier Nantes et Rennes via Châteaubriant. La modernisation de cette ligne permettrait également de relier l'actuel tramway de Nantes et permettrait un meilleur accès des populations des communes au nord de l'agglomération nantaise.

### Texte de la réponse

La liaison Nantes-Rennes s'effectue par Redon ou par Châteaubriant. En ce qui concerne la liaison via Redon, elle est actuellement assurée par cinq trains par jour et par sens. La ligne est conventionnée par les régions Pays de la Loire (de Nantes à Redon) et Bretagne (de Redon à Rennes). Un projet de recomposition de cette desserte est à l'étude, prévoyant son étoffement, des trains directs et de meilleurs temps de parcours. La liaison Nantes-Rennes par Châteaubriant s'effectue, quant à elle, pour partie par chemin de fer et pour partie par voie routière. La consistance de cette desserte mixte a été établie en fonction des résultats des besoins identifiés des populations concernées. La section Nantes-Châteaubriant a fait l'objet d'un transfert au département de la Loire-Atlantique en 1989. La section Châteaubriant-Rennes est conventionnée entre la SNCF et la région Bretagne. L'offre ferroviaire est de quatre allers et retours en semaine. Compte tenu des besoins évoqués par l'honorable parlementaire, il est également envisageable qu'à l'avenir les conseils régionaux prennent l'initiative d'une recomposition conjointe de l'offre sur cette ligne. Les habitants de Châteaubriant accèdent également au réseau TGV soit par Rennes, soit par Laval ou Angers, des liaisons par autocar existant entre Châteaubriant et Laval ou Châteaubriant et Angers. Enfin, une liaison routière de qualité relie Nantes à Rennes, ce qui permet à l'usager de bénéficier d'une offre multimodale.

### Données clés

**Auteur :** M. Michel Hunault
**Circonscription :** Loire-Atlantique (6e circonscription) - Rassemblement pour la République
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 5820
**Rubrique :** Transports ferroviaires
**Ministère interrogé :** équipement et transports
**Ministère attributaire :** équipement et transports

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 1997, page 3906
**Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2522